



Aide juridictionnelle?les avocats l'acceptent tous?

Par **mariepam**, le **15/01/2008** à **21:17**

Bonsoir j'ai rdv ce vendredi avec une avocate mais sa secrétaire n'a pas voulu me dire si l'avocate en question accepte l'aide juridictionnelle. Seulement, je suis "fauchée" mais j'ai grand besoin d'aide. Vais-je devoir payer la 1ère visite chez cette avocate? et sinon, existe-t-il une liste ou un site d'avocats qui acceptent l'aide juridictionnelle?

Je suis désespérée ! De plus, j'ai mis presque 1 heure pour d'avoir quelqu'un au téléphone ce matin (au Tribunal de grande instance à Bordeaux) , car j'ai demandé que l'on me fasse parvenir un dossier de requête pour faire changer le jugement de divorce et la secrétaire m'a dit d'être très patiente car ça va être très long. Mon ex-mari ne respecte plus le jugement de divorce et mes petits garçons souffrent et moi aussi par la même occasion.

Dois-je faire une main courante à la gendarmerie à chaque fois qu'il ne respecte pas ses droits de visites?

J'ai des sms de mon ex-mari qui confirment mes dires. Seront-ils pris en compte, font-ils foi auprès des gendarmes?

Merci pour vos réponses et vos précieux conseils.

Par **jeetendra**, le **16/01/2008** à **09:45**

bonjours, bonne année à vous, pour votre affaire le mieux c'est de contacter le conseil de l'ordre des avocats de BORDEAUX afin qu'il désigne pour votre affaire un avocat spécialisé en droit de la famille qui accepte d'être rémunéré au titre de l'aide juridictionnelle, ça peut être l'avocat que vous avez choisi s'il accepte l'aide juridictionnelle, si il refuse le bâtonnier de

BORDEAUX pourra le designer d'office.

Vous disposez aussi de la possibilité de faire intervenir le mediateur familial qui pourra vous aider dans votre soucis de voir votre ex-mari respecter le jugement de divorce prononcé, pour cela contactez la marie pour avoir les cordonnes du mediateur, courage, cordialement